



## FO ESR 42

Force ouvrière enseignement supérieur et recherche Loire  
Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle – Force Ouvrière) - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1 - e-mail : [fo@univ-st-etienne.fr](mailto:fo@univ-st-etienne.fr) – Site : <http://fnecfpfo42.fr/foesr42/>

### CT de l'UJM du 26 septembre 2022 – Notes de CR

Définition du CIA collectif : prime de fin d'année. Rappel par FO ESR 42 de la demande de 400 € pour les personnels de BU et assimilés	1
Bibliothèque IUT : extension des horaires d'ouverture	1
Guide d'usage du mail (« charte mail »)	2
Réorganisation du service relations extérieures TSE	2
Demande d'entrevue avec le nouveau directeur de TSE	3
Actualisation de la cotation RIFSEEP	3

#### Définition du CIA collectif : prime de fin d'année. Rappel par FO ESR 42 de la demande de 400 € pour les personnels de BU et assimilés

- \* M. le Président présente la prime de fin d'année de 300 euros brut pour chaque agent de catégorie A, B, C (+20%), contractuels (BIATSS et enseignants) et titulaires (BIATSS) de la fonction publique. Pour les agents de catégorie A+ titulaire du groupe 1 et sur emplois fonctionnels, 150 €.
- \* FO ESR 42 :
  - Les enseignants contractuels bénéficieront de cette prime, ce qui est très bien, mais pourquoi les enseignants PRAG/PRCE titulaires ne sont-ils pas concernés ? Ce serait d'autant plus nécessaire que leur prime d'enseignement supérieur a subi un fort recul par rapport à celle des enseignants-chercheurs, alors qu'elles étaient jusque-là de même niveau.
  - Pourquoi faire une différence pour les « A+ » (qui d'ailleurs n'existent pas dans la fonction publique) ?
  - Nous rappelons que nous demandons toujours, conformément à la demande quasi unanime des personnels de BU (hors personnel de direction), une prime de 400 € bruts pour les personnels de BU et assimilés.
- > Président : Pour les « A + », nous prenons en compte la rémunération globale. Par ailleurs, nous n'avons pas assez d'argent, on ne peut pas être en déficit. Les 3,5 % d'augmentation du point d'indice dans la fonction publique ce sont 1,6 M. d'euros qui doivent être supportés sur le budget de l'université.
- \* Vote FO ESR 42 : abstention (non prise en compte de la situation des PRAG/PRCE, inégalités entre les personnels).

#### Bibliothèque IUT : extension des horaires d'ouverture

- Réorganisation des horaires de la bibliothèque de l'IUT : ouverture jusqu'à 18H30 au lieu de 17H, quatre jours par semaine. Récupération des heures sur les autres jours, aucune autre

contrepartie n'étant prévue. Entre autres raisons, un travail de plus en plus en autonomie pour les étudiants inscrits en BUT nécessiterait ces extensions horaires.

\* FO ESR 42 :

- Nous notons qu'une des conséquences induites de la création du BUT est l'extension des horaires de bibliothèque, considérée, en réalité, comme une salle de travail. Cela ne peut que renforcer notre opposition au BUT. FO ESR 42 rappelle par ailleurs son opposition à l'extension des horaires de bibliothèques et BU, qui est un processus sans fin. Nous renvoyons à [notre CR du CHSCT](#) pour la présentation de nos positions sur la bibliothèque de l'IUT.
- Nous avons posé la question de savoir si l'extension se faisait sur la base du volontariat, à quoi il a été répondu par la responsable administrative que cette organisation avait été trouvée « d'un commun accord ».

FO ESR 42 a demandé un vote sur ce point. Ce vote a été refusé au motif qu'il ne s'agirait pas d'une véritable réorganisation de service dans la mesure où les horaires ainsi étendus se trouvent à l'intérieur de la plage horaire habituelle en bibliothèque.

### Guide d'usage du mail (« charte mail »)

Le guide d'usage du mail, dit aussi « charte mail », a été présenté. Ce long document avait déjà été présenté en CHSCT le 09/05/22 et l'examen de ce document avait été reporté car le document était insatisfaisant. Nous nous félicitons de ce report mais, au final, nous sommes très déçus par le fait qu'il n'a été tenu presque aucun compte des douze pages de remarques que nous avons formulées. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce document qui est de toute façon encore trop long.

\* Vote FO ESR 42 : contre. Vote des autres syndicats : pour.

\* Discussion sur l'éventualité d'une signature par chaque personnel de cette « charte ».

Une autre organisation syndicale demande que la « charte » soit signée par chaque personnel.

\* FO ESR 42 est intervenu pour dire que, pour notre organisation syndicale, il était hors de question de demander la signature d'un document qui fait reposer toute la responsabilité sur les personnels et qui par certains aspects peut aboutir à une remise en cause des droits statutaires.

### Réorganisation du service relations extérieures TSE

Présentation par M. le Directeur de TSE, Christophe Gravier, du projet de réorganisation (pour plus de détails, nous tenons à disposition le diaporama présenté).

\* FO ESR 42 :

- Dans le projet il est écrit : « La création d'un service innovation et entrepreneuriat, validée par les instances en 2019, n'a finalement jamais été effective compte tenu de la crise COVID, et de l'indisponibilité successive des protagonistes, jusqu'au départ des deux agents concernés. » Peut-on connaître les raisons du départ de ces deux agents ?
- Par ailleurs le directeur de TSE évoque la nécessaire création de postes, création qui dépend de la présidence. Nous nous tournons donc vers la présidence : sera-t-elle disposée à débloquer ces postes ?
- Par ailleurs nous n'en sommes là, comme le dit M. Gravier, directeur de TSE, qu'au début du processus de réorganisation, les fiches de mission en particulier n'ont pas été définies. Il s'agit d'une réorganisation de services, elle devrait intervenir à la rentrée 2023. Nous demandons donc que ceci passe en CHSCT et en CT, pour avis, avant la fin de l'année universitaire. Ceci d'autant plus que le directeur évoque par avance des « résistances au

changement », l'expression de « résistances » étant bien souvent la traduction en termes managériaux de la défense de leurs droits par les personnels.

\* M. le Directeur de TSE :

- Sur les raisons qui ont poussé les collègues : démissions (pour suivi de conjoint), l'autre était une personne qui a longtemps été absente et la fiche ne correspondait plus aux projets professionnels qu'elle avait.
- À propos du futur passage en CT et CHSCT : on n'en est encore qu'au stade de la présentation du projet, ceci passera bien sûr ultérieurement en CT et en CHSCT.

\* Président : sur les postes, nous travaillons sur la campagne d'emplois, nous ne pouvons vous donner aucune assurance sur l'attribution des postes à TSE.

### Demande d'entrevue avec le nouveau directeur de TSE

Le nouveau directeur de TSE, Christophe Gravier, étant présent, FO ESR 42 a rappelé que le syndicat lui avait adressé plusieurs demandes d'entrevues depuis son élection, qui étaient restées jusqu'à présent sans réponse.

*Remarque complémentaire :* On comprendrait mal que soit annoncée d'un côté une volonté de « prendre ne compte les aspirations des personnels », comme dans le document sur les relations extérieures, et que d'un autre côté soit refusé de recevoir une organisation syndicale des personnels.

### Actualisation de la cotation RIFSEEP

\* Il s'agit de placer deux fonctions dans des groupes supérieurs du RIFSEEP.

\* FO ESR 42 : vote pour, car toute progression est bonne, mais ces réévaluations montrent que les classements dans les groupes de fonctions ne sont pas satisfaisants. Nous maintenons aussi notre opposition au RIFSEEP et notre souhait que l'usage des groupes de fonction inférieurs soient annulé.

###

Site FO ESR 42

[Contacts / Se syndiquer](#)

[Nos communiqués](#)

[CT](#)

[CHSCT](#)

[Syndicat national](#)